

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 JANVIER 2016

L'an deux mille seize, le vingt-huit Janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 22 Janvier 2016.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 28 – REPRESENTEE : 1.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme AUBRY Sylvie, MM. BROUTIN Ludovic et COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUILLAUME Marie-Hélène et GUINEL Marie-Jeanne, M. MORMANN Nolann, Mmes ORDRONNEAU Séverine et PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry, PLUMELET Jean-Luc et PONTAC Serge, Mme POYER Audrey, M. RICARDEAU James et Mme SCHLADT Rita.

EXCUSEE : Mme CAMELIN Christine (*pouvoir à Mme LE BORGNE Véronique*).

SECRETAIRES DE SEANCE : MM. MORMANN Nolann et BROUTIN Ludovic.

OBJET :	<i>Approbation du Règlement Intérieur de la Collectivité.</i>
----------------	---

N° 2016 / 01 / 08

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée du projet de règlement intérieur du personnel qui a été élaboré au cours de l'année 2015.

Le présent règlement est destiné à organiser la vie et les conditions d'exécution du travail dans la collectivité.

Il pourra être complété par des notes de service ou circulaires internes, qui seront soumises aux mêmes consultations et formalités que le présent règlement, et modifié, autant que de besoin, pour suivre l'évolution de la réglementation ainsi que les nécessités du service.

Véritable outil de communication interne, le présent règlement est destiné à faciliter l'intégration de nouveaux agents et à favoriser le positionnement de chacun sur son poste de travail et vis-à-vis de ses collègues et de sa hiérarchie.

CONTENU DU REGLEMENT INTERIEUR

PREMIERE PARTIE : ORGANISATION DU TRAVAIL

Chapitre 1 : Les temps de présence dans la collectivité

Chapitre 2 : Les temps d'absence dans la collectivité

Chapitre 3 : L'utilisation des locaux et du matériel

DEUXIEME PARTIE : HYGIENE ET SECURITE

TROISIEME PARTIE : DROITS ET OBLIGATIONS DES AGENTS

.../...

*QUATRIEME PARTIE : GESTION DU PERSONNEL
CINQUIEME PARTIE : DISCIPLINE
ANNEXES*

Monsieur le Maire précise qu'à l'issue de la phase de négociation organisée du 7 au 16 Décembre 2015 et de l'intégration d'un certain nombre de demandes des représentants du personnel, il propose aux membres du Conseil d'approuver ce règlement intérieur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la présentation du règlement intérieur, faite en Conseil municipal interne le 19 Janvier 2016.

Vu le règlement intérieur et la note de synthèse adressés aux conseillers municipaux à l'appui de leur convocation.

Vu l'avis du Comité Technique en date du 18 janvier 2016

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 25 janvier 2016

Considérant la consultation du CHSCT aux différentes étapes de la procédure et la présentation du règlement intérieur en séance du 18 janvier 2016.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le règlement intérieur du personnel de la Commune de Blain et ses annexes, comme joint à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire à le signer,

DIT que les termes du Règlement intérieur sont applicables à l'ensemble des services au 1^{er} Février 2016.

Vote : 23 pour – 6 abstentions.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 1^{er} Février 2016,
Le Maire.



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20160128-CM-2016-01-08-
DE
Date de télétransmission : 03/02/2016
Date de réception préfecture : 03/02/2016

Séance du Conseil municipal du 28 Janvier 2016
Délibération n° 2016 / 01 / 08